

**COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MAI 2018**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain BERAUD, Maire, a pris les décisions suivantes :

DÉCLASSEMENT ET CLASSEMENT CHEMIN RURAL CONTIGU A LA « MONTÉE DES RAMEAUX » RÉSULTAT ENQUÊTE PUBLIQUE

Donne un avis favorable au projet de déclassement et reclassement d'une partie chemin rural contigu à la Montée des Rameaux au droit de la propriété de M. Emmanuel GARRIVIER et de Mme Christelle DELAMARE.

Emet un avis favorable suite à la modification du tracé sous réserve que l'ensemble des frais pour le nouveau tracé du chemin soit entièrement à la charge des demandeurs

* pour l'acquisition par M. GARRIVIER et de Mme DELAMARE à la Commune d'un terrain d'une superficie de 17 m² sur l'emprise du chemin rural à 1.2 €/m² soit 20.40 €

* pour la cession par M. GARRIVIER et de Mme DELAMARE à la Commune de 24 m² à 0.85 €/m² soit 20.40 € provenant en partie des parcelles C 2814 et C 2815.

Autorise M. le Maire à signer les actes notariés à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

DÉLIBÉRATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuve la création à compter du 1^{er} janvier 2019 d'un emploi permanent d'Agent Technique Territorial à temps complet et la suppression d'un emploi permanent d'Agent Technique Territorial principal 2^{ème} classe à temps complet sous réserve d'un avis favorable de Comité Technique Intercommunal.

RÉVISION REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2019

Fixe la redevance assainissement pour l'année 2019 à 1.05 €/m³ d'eau consommée assortie d'un minimum de facturation de 40 m³ pour les usagers raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement.

Ce minimum évoluera dans les mêmes proportions que le prix du m³. En cas d'arrivée ou de départ, il sera proratisé.

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Fixe la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) à 1 900 €. par logement à compter du 1er janvier 2019.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Maintient sans changement les taux votés depuis 2015 :

- . zones UF et AUF des Grandes Terres un taux de 1 %.
- . zones d'activités UF à Pralong et La Plagne un taux de 2 %
- . sur le reste de la Commune un taux de 2.5 %.

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Pas de modification des tarifs à la rentrée de septembre 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE PRIVÉE POUR LES SORTIES PÉDAGOGIQUES

Accorde une subvention à l'École Privée Les Marronniers pour les années scolaires 2016/2017 : 900 € et 2017/2018 : 950 €.

BUDGET PRINCIPAL 2018 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Donne son accord pour inscrire les dépenses nouvelles liées à l'acquisition d'une balayeuse aux services techniques.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE ET AMÉNAGEMENT VOIRIES
AVENANT N°3 MARCHÉ DE TRAVAUX EIFFAGE

Décide de conclure un avenant d'augmentation avec l'entreprise Entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST 42120 PERREUX dans le cadre des travaux de sécurisation des abords de la Maison de Santé Pluridisciplinaire -MSP- (RD8), de mise en séparatif du réseau d'assainissement vers MSP, les programmes de voirie 2016 et 2017 :

- . Marché initial du 20 septembre 2017 d'un montant de : 359 781.74 €. HT.
- . Montant du marché avec avenant n°2 : 396 696.88 € HT.
- . Avenant n° 3 Travaux Voirie Bordures d'un montant de : 3 081.75 € HT.
- . Nouveau montant du marché : 399 778 .63 € HT.

Autorise le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.